

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 450

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 27.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa supprime le fait qu'une amende pour non-respect des règles en matière de publicité soit appliquée autant de fois qu'il y a de publicités, d'enseignes ou de préenseignes en infraction.

Une telle disposition apparaît contradictoire avec l'objectif de mieux encadrer et réguler la publicité. Cet amendement prévoit donc de supprimer cet alinéa.